



CONFERENCE OF INGOs
OF THE COUNCIL OF EUROPE

CONFERENCE DES OING DU
CONSEIL DE L'EUROPE

La Présidente

Strasbourg, le 27 novembre 2015

Lettre ouverte aux Délégués des Ministres du Conseil de l'Europe relative à la migration

Mesdames, Messieurs les Délégués,

La crise humanitaire que les pays du Conseil de l'Europe vivent actuellement est inédite. J'emploie le terme « crise humanitaire » intentionnellement, car il ne s'agit pas d'une « crise des migrants ». Il s'agit d'une crise dans laquelle sont impliqués les pays en guerre ou en crise économique, les pays de transit et les pays qui accueillent les milliers de migrants qui ont quitté leurs pays.

Suite à la réunion que j'ai tenue à Bruxelles le 21 septembre 2015 avec les OING agissant auprès et pour les migrants, j'ai décidé de vous adresser, Mesdames, Messieurs les Délégués, cette lettre ouverte afin de partager avec vous l'expertise des OING présentes et représentées et de faire quelques propositions d'action dans lesquelles ces OING sont prêtes à s'engager.

Lors de la réunion du 21 septembre, notre attention portait sur la distinction entre le statut du réfugié et du migrant, les deux n'ouvrant pas les mêmes droits. Selon les OING représentées, le terme « réfugié » ne devrait pas être appliqué seulement aux personnes que l'Etat reconnaît comme tel. Un réfugié pourrait très bien être un migrant dont le statut de réfugié n'a pas encore été accordé. **Les OING observent un traitement inégal des migrants provenant de l'Afrique Subsaharienne et de Syrie, par exemple. En conséquence, une catégorisation entre un « bon » et un « mauvais » migrant s'opère.** Elle est, par essence, discriminatoire. Mon propos concerne donc en premier lieu toute personne migrante qui n'a pas accédé au statut de réfugié, ni de résident permanent dans le pays d'accueil.

Dans ces préliminaires, je voudrais préciser également que les prises de positions des ONG et leur conduites résultent d'une connaissance réelle des besoins de la population migrante, acquise sur le terrain et non pas des politiques migratoires votées par les Etats.

Mesdames, Messieurs les Délégués,

- Nous sommes témoins d'une absence de coordination dans la gestion du flux migratoire. L'absence d'une voie sécurisée par laquelle les migrants seraient autorisés à passer renforce le nombre de victimes. De plus, certaines mesures de sécurité (comme les clôtures de barbelés anti-migrants) adoptées par les états sont disproportionnées et dangereuses pour la population.
- Nous sommes témoins des tragédies familiales en vertu du Règlement Dublin III. Les migrants, ne pouvant pas choisir leur pays d'asile, sont séparés des membres de leur famille, des liens qui pourraient s'avérer soutenant face à l'insuffisance des services sociaux et médicaux proposés par les Etats.
- Nous sommes témoins de la mise en détention des mineurs non accompagnés et des familles avec enfants. Les examens médicaux visant à définir l'âge du mineur, reconnus comme peu fiables et disproportionnés, intrusifs **et humiliants, sont toujours prescrits malgré un nombre croissant de professionnels de santé qui refusent de pratiquer ces examens au titre du contrôle de la migration.**
- Nous sommes témoins des violations des droits fondamentaux au sein de la population des migrants en situation irrégulière. Ils n'osent pas se faire soigner et vivent plusieurs années dans le pays, avant de consulter les services proposés par Médecins du Monde. La grande majorité des migrants souffrant des maladies chroniques ne connaissent pas leur état avant de venir en Europe.
- Nous sommes témoins du prolongement de la rétention administrative conséquence directe de la longueur de la procédure d'asile.
- Nous sommes témoins du non-respect du principe du contradictoire dans la procédure d'octroi du statut de réfugié. Nombreux sont les migrants qui n'ont pas accès à un avocat. Les ONG habilitées à intervenir dans les centres de rétention sont les seules à informer les migrants de leurs droits.
- Nous sommes témoins d'une criminalisation croissante de la migration aussi bien en ce qui concerne les migrants que les personnes qui leur viennent en aide.
- Nous sommes témoins d'une maltraitance vis-à-vis des professionnels qui s'éloignent de leurs missions pour faire face à la déprivation des besoins primaires de la population qu'ils ont en charge. Les conditions de travail empêchent notamment les travailleurs sociaux à effectuer les missions qui leur sont confiées qui consistent à inscrire la personne dans un processus d'inclusion à plus long terme. Parfois même, il leur est interdit de procurer une aide aux migrants en situation irrégulière, ce qui dans d'autres pays relèverait de la non-assistance à personne en danger.

- Nous sommes témoins d'une politique migratoire européenne qui produit plus d'exclusion et en conséquence renforce le trafic des êtres humains qu'elle combat en même temps.

Mesdames et Messieurs les Délégués, dans ce contexte, les ONG représentent une ressource et un acteur irremplaçables dans les pays membres du Conseil de l'Europe. Dans cette lettre, il m'est impossible d'énoncer tout ce qu'elles font déjà et ce qu'elles pourront faire de plus. Cependant, elles ne peuvent pas être efficaces sans les moyens et la liberté d'action nécessaires.

A ce sujet, je voudrais attirer votre attention sur plusieurs conditions que les gouvernements devraient remplir à l'échelle nationale, régionale et locale, pour garantir le succès des ONG sur le terrain :

- La diversité des sources de financement est un facteur de pluralisme démocratique dont les ONG ont besoin pour agir auprès de la population (dans les pays d'accueil et dans les pays d'origine). Nous observons cependant que dans certains Etats membres, l'argent public avec lequel les ONG organisent et mettent en place les services à la population ne leur garantit pas une liberté politique d'influencer les stratégies politiques du gouvernement. Il nous semble primordiale que les fonds publics destinés aux ONG financent aussi leurs actions de plaidoyer auprès des décideurs politiques.
- Les ONG fondées par les migrants eux-mêmes proposant des soutiens directs et indirects aux nouveaux arrivants sont primordiales.
- **Les services et les ONG ne devraient pas être sanctionnés ni criminalisés** en raison de l'aide humanitaire qu'ils fournissent aux migrants en situation irrégulière.
- Les services fournis par les ONG ne devraient pas remplacer les devoirs d'un gouvernement de garantir l'accès aux droits, même si, en l'absence de réponse des autorités publiques, certaines ONG soutiennent les migrants dans leurs démarches en élargissant leurs propres missions.
- Il y a lieu de reconnaître le droit à la mobilité internationale pour tout individu. Cela implique le droit de circuler, d'étudier et de travailler partout dans le monde. Encourager la mobilité produit des effets éducationnels multiples, mais elle est aussi un vecteur d'une meilleure répartition des richesses entre le Nord et le Sud.

La mobilisation citoyenne permettant d'accueillir les migrants résulte en grande partie de l'activation des membres des ONG à l'échelle locale, régionale et nationale. Cette mobilisation sera d'autant plus nécessaire que les réticences exprimées par les habitants de nos villages et nos villes, et par les décideurs politiques eux-mêmes, seront audibles. Les ONG sont convaincues que « dans l'unité, nous devons résister à la pensée que la crise des réfugiés crée des problèmes sécuritaires, économiques, religieux ou culturels. **Au lieu de cela, nous**

devrions soutenir les actions qui mettent l'accent sur la valeur inconditionnelle de la population et permettent aux communautés de résister à ces défis ».

Mesdames et Messieurs les Délégués, les OING dotées du statut participatif au Conseil de l'Europe et les OING ayant participé à la réunion du 21 septembre à Bruxelles sollicitent aujourd'hui votre courage politique « pour trouver une réponse paneuropéenne qui respecte les droits de chaque individu indépendamment de son statut » à la hauteur de la Convention européenne des droits de l'Homme et des libertés fondamentales et de la Charte sociale européenne.

Les droits de l'Homme doivent être au centre des discussions de haut niveau sur la migration et de l'action sur le terrain. Le traitement des causes de la migration reste essentiel pour **mettre fin à cette crise humanitaire inédite.**

Mesdames et Messieurs les Délégués, en tant que Présidente de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe, je m'engage à mobiliser des OING pour la réalisation des mesures de réponse à l'arrivée massive de migrants, surtout dans les domaines identifiés dans mes consultations avec des OING, à savoir l'amélioration des conditions d'accueil, l'accès à des procédures d'asile équitables, les mesures alternatives à la rétention et la protection des enfants migrants.

Je demande donc le Comité des Ministres de donner à TOUS les organes du Conseil de l'Europe les moyens nécessaires pour leur permettre d'agir d'une manière efficace et significative pour surmonter la crise et pour faciliter l'intégration des migrants dans nos sociétés européennes. Je vous remercie de votre attention.



Anna RURKA

ONG qui ont contribué au débat et à la rédaction de la lettre :

ACCESS

Association européenne des Ecoles de Travailleurs Sociaux (EASSW)

Association européenne des Etudiants en Droit (ELSA)

Caritas Europa

Conseil Européen sur les Réfugiés et Exilés (ECRE)

Dynamo International (Réseau des travailleurs de rue)

Eglises évangéliques en Allemagne

Fédération européenne d'Associations nationales travaillant avec les Sans-Abri (FEANTSA)

Fédération des Barreaux d'Europe

Fondation Friedrich-Ebert

Forum européen de la Jeunesse (YFJ)

Médecins du Monde Réseau International

Plateforme pour la coopération internationale sur les sans papiers (PICUM)

Plateforme sociale

Service d'Action des Citoyens Européens (ECAS)

Solidar